

Les centres de référence des troubles spécifiques pour l'apprentissage du langage

Le dispositif des **centres de référence** a été mis en place à partir de 2001 dans le cadre du plan d'action interministériel en faveur des enfants atteints de troubles spécifiques du langage. Depuis 2004, un centre de référence est présent dans chacune des régions de métropole ainsi qu'un à la Réunion.

Ils sont implantés **dans les centres hospitaliers régionaux** et sont composés **d'équipes pluridisciplinaires** comprenant :

- un médecin, le plus souvent neuro-pédiatre, ou un pédo-psychiatre, plus rarement médecin de rééducation fonctionnelle ;
- un(e) orthophoniste ;
- de psychologue(s) clinicien(s) ou neuropsychologue(s) ;

L'équipe peut parfois être **complétée** par :

- un(e) psychomotricien(ne) ;
- un ergothérapeute ;
- un instituteur spécialisé qui aide à l'évaluation et accompagne la mise en place de la prise en charge proposée dans l'école de l'enfant.

Les **missions** des centres de références sont multiples :

- **D'abord assurer une mission clinique :**

Il s'agit de pratiquer des bilans diagnostics pluridisciplinaires. Chacun des professionnels l'effectuant dans sa spécialité. Les bilans permettent de préciser le caractère spécifique du trouble et sa sévérité, d'éliminer ou de préciser un éventuel trouble associé et d'indiquer les modalités de prise en charge. Ces bilans peuvent être demandé au centre pour un enfant envoyé par un médecin (médecin scolaire, de PMI, de CMP, de CMPP, généraliste, pédiatre en libéral...) ou pour un enfant déjà suivi en orthophonie (en secteur libéral ou en CMP, CMPP...). Cette prise en charge est assurée à l'extérieur, plus rarement, elle peut être mise en oeuvre par l'équipe du centre de référence notamment pour permettre l'évaluation de techniques particulières de rééducation.

- **favoriser la coordination des soins :**

- au niveau individuel, comme le centre n'assure pas la prise en charge, il doit toutefois rester en contact avec le(s) professionnel(s) qui assurent les soins et doit pouvoir réévaluer les situations qui n'évoluent pas favorablement ;
- au niveau institutionnel quand le centre de référence participe à la formalisation et la structuration des réseaux de repérage, dépistage et prise en charge, déjà existant ou en cours d'élaboration.

- **participer à des formations :**

Les équipes des centres de référence participent à la formation initiale et continue des médecins, des autres professionnels de santé ou de l'Éducation nationale, ils peuvent également être sollicités par des associations de parents dans le cadre de réunions d'information ou de séminaires.

- **développer la recherche :**

Les équipes des centres de référence mènent des activités de recherche en lien avec leur pratique clinique. Dans ce cadre, elles peuvent évaluer ou expérimenter de nouvelles techniques à visée diagnostique ou de rééducation.

Les centres référents sont regroupés en fédération et se réunissent une journée par an, ce qui permet d'échanger sur leur pratique et de mutualiser des savoir-faire.

Les coordonnées de ces centres sont mises à la disposition de tous ceux (professionnels de la santé, de l'éducation ou du travail social) qui sont à la recherche d'un **lieu d'information, de diagnostic ou de prise en charge** des troubles spécifiques du langage sur le site : <http://www.inpes.sante.fr/>

Les troubles spécifiques du langage recouvrent les difficultés d'acquisition du langage oral et écrit, chez des enfants qui ne présentent ni déficience intellectuelle, ni troubles sensoriels.

En termes de prévalence, ces troubles concernent 4 à 5 % d'enfants par classe d'âge et, parmi eux, 1 % sont atteints de formes sévères. Il s'agit donc d'une véritable question de santé publique.

Pour plus de précisions sur les troubles spécifiques du langage, consulter « DE LA DIFFICULTE AU TROUBLE » de Marc DELAHAIE

Centre de référence pour la région Pays de la Loire :

Hôtel Dieu - Hôpital Mère Enfant - 1, place Alexis Ricordeau - 44093 NANTES Cedex 1